

En plus de la question des publications, il y a un nombre croissant de demandes de renseignements de la part du public, relativement à toutes sortes de sujets. Il est donc désirable de trouver quelque moyen d'orienter le public vers la source de renseignements sur des questions déterminées. Très peu de personnes sont au courant de l'organisation interne du gouvernement et il n'est pas étonnant qu'il faille router plusieurs fois certaines demandes avant qu'elles ne parviennent à leur destination.

C'est pour ces raisons que le présent chapitre de l'*Annuaire* a été refait pour servir de répertoire au moyen duquel le lecteur est orienté vers les sources fondamentales d'information dans un domaine particulier. Comme l'organisation des ministères du gouvernement n'est jamais stationnaire, l'analyse suivante, suivant le sujet, des sources fédérales et provinciales de renseignements a été mise à jour.

Pour faire le meilleur usage possible du présent répertoire, il est nécessaire que le lecteur comprenne en général les fonctions différentes des ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs distincts d'activité. Par exemple, la personne qui fait des recherches sur l'industrie forestière peut adresser sa correspondance soit au Service forestier fédéral ou au Bureau fédéral de la statistique d'une part, ou à l'un ou à chacun des ministères provinciaux administrant les ressources forestières des provinces d'autre part.

Certains domaines comme le commerce, les douanes et l'accise, le régime monétaire et le régime bancaire, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population, la défense nationale, etc., sont, de par la constitution, des questions du domaine fédéral et les ministères respectifs à Ottawa sont les sources appropriées avec lesquelles il faut communiquer. Tandis que d'autres domaines comme l'administration des étendues de terre et des ressources naturelles, l'éducation, la voirie, l'hygiène et les hôpitaux relèvent des provinces, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, certains ministères fédéraux sont néanmoins intéressés à des aspects déterminés de ces sujets, comme c'est le cas du Bureau fédéral de la statistique.

Comme indication générale pour le public, il est à remarquer que pour les questions relatives à la mise en valeur et à l'administration actuelles des ressources des provinces, les demandes doivent se faire aux provinces en question. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements généraux pour tout le Canada, particulièrement sur la production, sur le plan national, sur les marchés sur les plans international, national et provincial, sur les travaux de recherches et les stations expérimentales sur le plan national et également sur le plan provincial quant il s'agit de stations du gouvernement fédéral situées dans les limites de provinces particulières. En agriculture, entre autres, les renseignements sur l'élevage des animaux et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures sont des exemples typiques; en sylviculture, les questions de recherches sylvicoles, de protection des forêts contre l'incendie et de reboisement constituent de bons exemples. Lorsque les demandes de renseignements sont adressées à des sources fédérales, elles doivent, règle générale,